

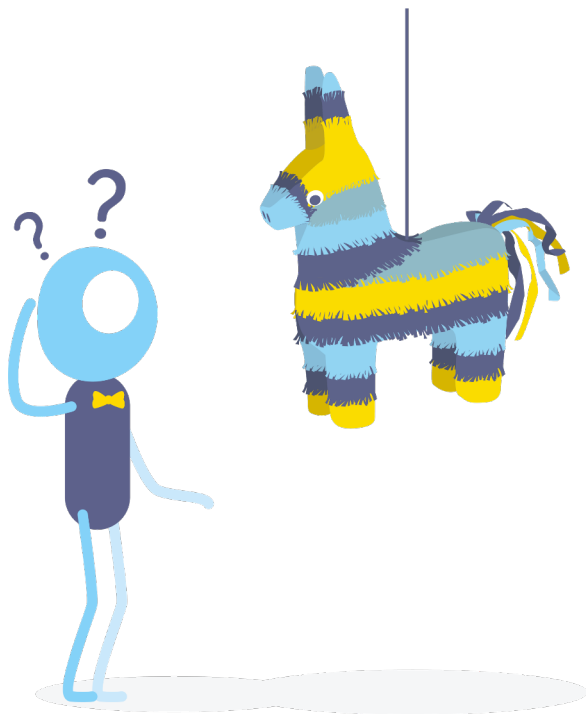


Le guide de
la campagne d'intéressement ou
de participation



Comment verser sa prime
d'intéressement ou de participation
avec Epsor ?

Etape 1 : le lancement



Vous avez clôturé votre exercice,
**il est l'heure de récompenser
vos salariés !**

Epsor prend contact avec vous pour savoir si vos résultats sont au rendez-vous pour récompenser vos salariés

- Si c'est le cas : nous pouvons passer à la prochaine étape
- Si ce n'est pas le cas : Epsor se charge de réaliser une communication dédiée auprès de vos salariés

Etape 2 : le calcul

Vos salariés ont performé,
combien allez-vous leur verser ?

- Communiquez-nous le montant à verser par salarié.
- Vous pouvez vous aider du template « fichier opérations intéressement et participation »



Etape 3 : la communication



Valorisez et accompagnez vos salariés avant et pendant la campagne de prime

Epsor crée pour vous un kit de communication :

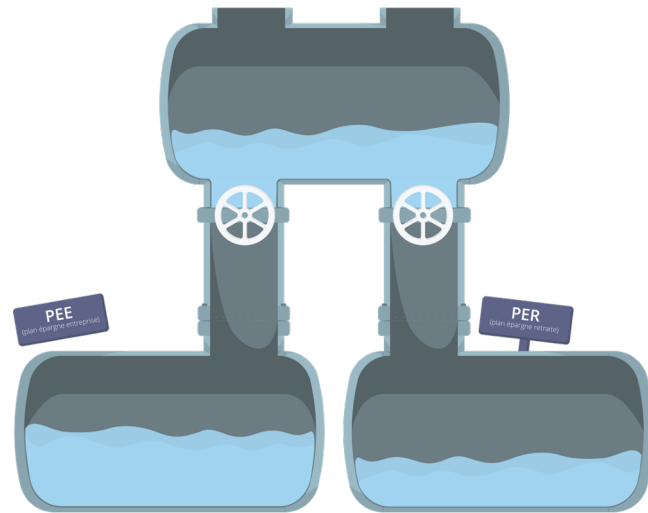
- Modèle d'email pour communiquer les résultats à vos salariés
- Webinar ou présentation dans vos locaux (démonstration de la fonctionnalité du choix d'allocation, avantages et inconvénients des choix, réponses aux questions...)
- Mini-site dédié à votre campagne : rappel des avantages, des choix, simulation des montants à percevoir, réponse aux questions les plus posées
- Posters à afficher au sein de vos locaux pour que personne n'oublie de faire un choix

Etape 4 : le choix d'allocation

Vos salariés vont pouvoir choisir
l'allocation de leurs primes

- Epsor envoie une communication par email à tous vos salariés pour leur demander d'allouer leurs primes selon leurs souhaits. Des relances sont également prévues à J-7 et J-1.
- Vos salariés peuvent choisir d'investir leur primes au sein de leur PEE/PER ou de demander le versement sur leur compte bancaire

Cette étape dure 15 jours
(délais réglementaire)



Etape 5 : clôture

Dernière ligne droite **pour verser vos primes**

1

Epsor vous informe lorsque la campagne d'allocation auprès de vos salariés est terminée.

2

Epsor vous transmet les résultats de la campagne avec les salariés souhaitant percevoir leurs primes sur leur compte bancaire. Vous devez alors intégrer ces primes au prochain bulletin de paie de ces salariés et leur verser sur leur compte bancaire.

3

Nous pouvons nous accorder ensemble sur une date de prélèvement et vous serez par la suite prélevé par notre teneur de compte (Société Générale) du montant total des primes que vos salariés auront choisi d'investir sur leur PEE/PER.

Etape 6 : **investissement**

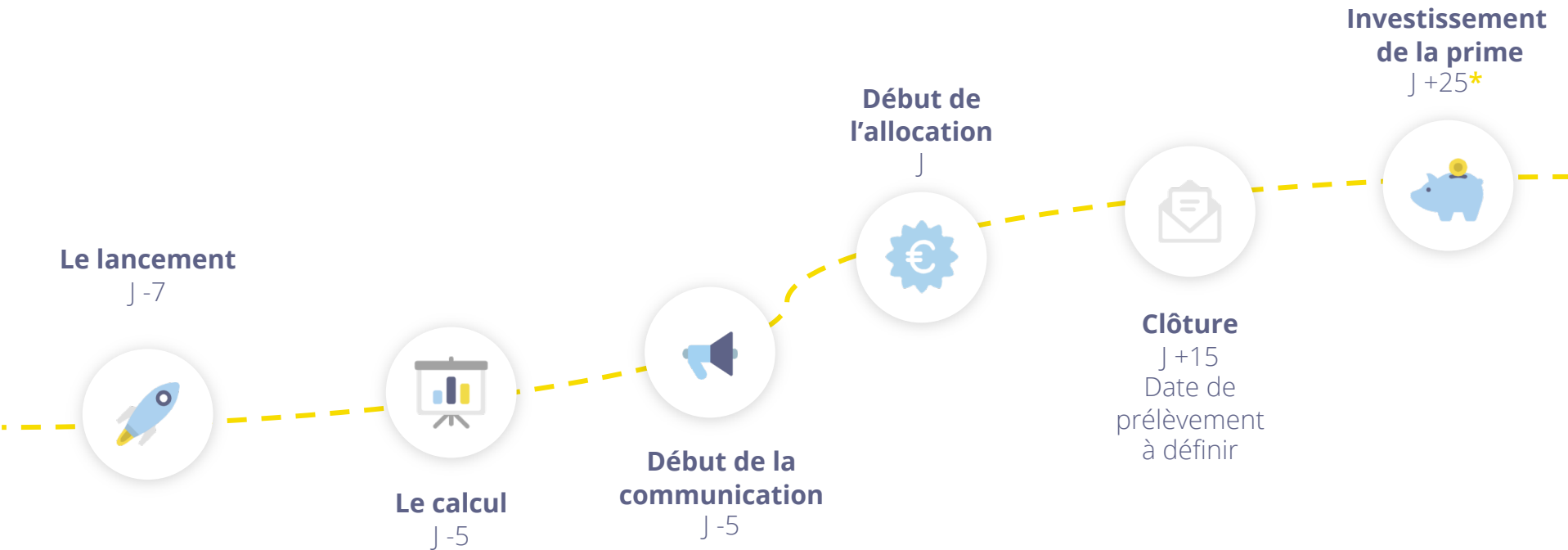
Vos salariés **vont être ravis !**

- Pour les salariés ayant choisi d'épargner leur primes sur Epsor :

- les investissements seront comptabilisés dans leur épargne globale Epsor à J+10 maximum après la fin de la campagne.



Prochaines étapes



* La route la plus longue possible

Vous êtes perdu.e ? **N'hésitez
pas à nous contacter**

Contactez nous !

entreprise@epsor.fr



epsor